



Compte Rendu Succinct

Séance du 25 mai 2010

L'an deux mille dix et le vingt cinq mai à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Lucien BRENOT.
Nombre de membres : En exercice : 33 - Présents : 27 - Votants : 32

Date de convocation : 18.05.2010

Date d'affichage ou notification : 31.05.2010

Etaient présents : M. BRENOT Lucien - Mme FRANÇOIS Elisabeth - M. DUPONT Gérard - M. THENET Jean-Pierre - Mme CARAVEL Pascale - M. LEROY Pierre - Mme BEAUDOUVI Anne-Marie - M. LUPI Christian - M. LAFFONT Jean-Paul - Mme PUSSET Lucienne - M. CHAMBIN Daniel - Mme AUBERTIN Annie - M. ROBEIN Denis - M. CADOUOT Christian - M. MILLET Gérald - M. CAMBAZARD Nicolas - Melle FEVRE Déborah - M. RUET Guillaume - Melle IGOLEN Marie - Melle BORSATO Louise - Melle OUARTI Farah - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia.

Absente excusée : Melle BOUTEILLE Isabelle.

Absents excusés représentés : M. ROTGER Michel (pouvoir à M. Jean Pierre THENET) - Mme TERRIER Marie-Claire (pouvoir à Mme Pascale CARAVEL) - Mme LABIE Geneviève (pouvoir à Mme Lucienne PUSSET) - Mme BROUSSE Patricia (pouvoir à M. Gérald MILLET) - Mme MACE Jocelyne (pouvoir à M. Louis LEGRAND).

Mademoiselle IGOLEN quitte la séance à 22 h 15.

Mademoiselle OUARTI quitte la séance à 22 h 15 et donne pouvoir à Mademoiselle BORSATO.

A été nommée secrétaire : Mademoiselle Louise BORSATO.

Adoption des procès verbaux : séance du 27 avril 2010.

Lors de sa séance du 25 mai 2010, le conseil municipal :

A APPROUVE par 24 VOIX POUR, 7 ABSTENTIONS (M. LEGRAND Louis - Mme MACE Jocelyne (pouvoir à M. LEGRAND).- M. POIREL Denis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia), le Maire ne prenant pas part au vote, les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe de la ZAC 6 NA - Exercice 2009.

A DECIDE par 25 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS (M. LEGRAND Louis - Mme MACE Jocelyne (pouvoir à M. LEGRAND).- M. POIREL Denis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia), d'affecter le résultat d'exploitation du budget principal de l'exercice 2009, comme suit :

- Affectation en réserve au compte 1068 =	2 348 134,70 €
- Report de fonctionnement =	137 717,37 €

A DECIDE par 25 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS (M. LEGRAND Louis - Mme MACE Jocelyne (pouvoir à M. LEGRAND).- M. POIREL Denis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia), d'affecter les résultats de la ZAC 6 NA (budget annexe) de l'exercice 2009 en reports à nouveau, comme suit :

- Compte 001 - solde d'investissement reporté =	67 330,67 €
---	-------------

A APPROUVE, à l'UNANIMITE, le bilan 2009 des cessions et acquisitions immobilières.

A DECLARE par 25 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS (M. LEGRAND Louis - Mme MACE Jocelyne (pouvoir à M. LEGRAND).- M. POIREL Denis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia), que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A DECIDE à l'UNANIMITE d'admettre des titres en non-valeur.

A DECIDE à l'UNANIMITE, d'attribuer les subventions 2010, comme suit :

- Association Chevigny Saint Sauveur Handball : 410 €.
- Comité de Parrainage du Concours National de la Résistance et de la Déportation : 95 €

A DECIDE à l'UNANIMITE d'acquérir des instruments pour l'école de musique et de solliciter une subvention au taux maximum du Conseil Régional.

A DECIDE à l'UNANIMITE de réaliser les travaux de construction de la médiathèque, **A SOLLICITE** les aides financières et **A ARRETE** le plan de financement de la construction.

A DECIDE, à l'UNANIMITE de fixer les droits d'inscription à 60 € par artiste au salon d'art contemporain intitulé « art actuel » du 5 au 12 novembre 2010 au Polygone où une vingtaine d'artistes exposeront, et **A DIT** que le montant du pourcentage appliqué sur chaque œuvre vendue est de 10 %.

A DECIDE à l'UNANIMITE de créer un emploi dans le cadre d'un contrat unique d'insertion (C.U.I.) à compter du 1^{er} juin 2010.

A DECIDE à l'UNANIMITE de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des villes de 2 000 à 10 000 habitants à partir du 18 septembre 2010 et de supprimer l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services de 10 000 à 20 000 habitants.

A AUTORISE à l'UNANIMITE l'Adhésion au groupement de commande constitué en vue de la conclusion d'accord cadre de contrôleur technique coordonnateur sécurité – OPC - étude de sols et sondages, **A DESIGNE** le Conseil Régional de Bourgogne membre du groupe comme coordonnateur du groupement de commandes, et la Commission d'Appel d'Offres du Coordonnateur compétente pour analyser les candidatures et les offres réceptionnées et **A PROCEDE** à l'attribution des accords cadres, précision étant donnée que l'attribution des marchés subséquents relève de la compétence de la ville de CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR.

A APPROUVE à l'UNANIMITE le lancement d'une consultation sous forme de procédure adaptée ouvert pour les travaux d'aménagement et d'entretien des voiries communales.

A MODIFIE à l'UNANIMITE les montants des travaux de voirie de la délibération n°55.04.2010 du 27 avril 2010, **A DEMANDE** au Grand Dijon l'attribution d'un fond de concours à hauteur de 50 % sur ces nouveaux montants de travaux, **A DECIDE** la création de 20 arrêts de bus et **A SOLLICITE** le concours du Grand Dijon à hauteur de 50 % pour la création des 20 arrêts de bus.

A DECIDE à l'UNANIMITE de mettre gratuitement à disposition des locaux affectés à l'usage des services du Conseil Général de la Côte d'Or.

A PROCEDE au tirage au sort sur la liste électorale, des noms de 36 personnes afin d'établir la liste préparatoire de la liste annuelle du Jury de la Cour d'Assises de la Côte d'Or.

Fait à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, le 27 mai 2010

Le Maire,

L. BRENOT

NB : le compte rendu intégral de toutes les séances du conseil municipal est tenu à la disposition du public en Mairie.

(Affichage sur la vitre)